

UN PROJET DE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DANS L'ARCHIPEL DES GLÉNAN POUR PROTÉGER L'AVENIR DE CE JOYAU

L'archipel des Glénan, c'est :

- un "joyau" doté d'un patrimoine d'une exceptionnelle richesse naturelle : véritable refuge pour les oiseaux et les mammifères marins, fonds marins très riches, paysages exceptionnels ;
- un espace sur lequel s'exercent des activités économiques et de loisirs ;
- un site naturel de plus en plus fréquenté avec des conséquences sur les milieux et espèces qui pourraient être irréversibles.

Le besoin d'une protection pérenne : une ambition forte pour l'archipel :

Plusieurs outils et démarches sont déjà mis en œuvre pour tenter de préserver cet espace unique à enjeux majeurs.

Cependant, face au besoin de nature grandissant et à l'essor des activités de pleine nature, ils ne suffiront pas pour faire face aux pressions et aux risques naturels qui pourraient, à court terme, dégrader l'archipel et son image.

L'étude engagée par l'État visant à concilier usages et état de conservation des patrimoines de l'archipel des Glénan (y compris les îlots des Moutons) a confirmé la situation et conclu à la nécessité de franchir une nouvelle étape pour anticiper et protéger l'avenir de l'archipel.

Pour ce faire, le préfet du Finistère et le préfet maritime de l'Atlantique portent, en lien avec les acteurs locaux, notamment le maire de Fouesnant, président de la communauté de communes du pays fouesnantais, l'ambition de créer une **Réserve Naturelle Nationale dont le périmètre n'est pas encore défini sur un périmètre d'étude couvrant l'ensemble de l'archipel des Glénan**. Cet outil est à ce jour le plus adapté au territoire marin et terrestre ainsi qu'à ses enjeux qui doivent être appréhendés de manière globale.

Une réserve naturelle nationale n'est pas un sanctuaire ; c'est un espace de vie au sein duquel sont conciliés au mieux et durablement l'environnement et les activités humaines non impactantes.

C'est également un outil qui permet au territoire de bénéficier de moyens humains et financiers non négligeables et d'une gestion multi partenariale.

Un projet ambitieux construit localement avec les acteurs locaux au bénéfice de ce territoire d'exception :

Le périmètre d'étude de ce projet couvre l'ensemble de l'archipel des Glénan (y compris les îlots des Moutons).

Le projet qui sera la base de la Réserve naturelle nationale (RNN) sera **construit localement** avec tous les acteurs locaux dans le cadre d'une **large phase de concertation qui a débuté le 29 novembre dernier dans le cadre d'un groupe de travail multi-acteurs représentatifs des différents usages et activités présents sur l'archipel.**

Une cinquantaine de personnes issues de tous les secteurs d'activité, professionnels ou de loisirs, et propriétaires, ont ainsi pu échanger sur les enjeux patrimoniaux de l'archipel et sur le diagnostic des activités socio-économiques et des usages connus.

Une réunion publique sera organisée au cours du premier trimestre 2023 à Fouesnant.

A l'issue de cette importante phase de concertation, les services de l'Etat engageront la procédure administrative, au cours de laquelle sera notamment organisée une enquête publique, qui s'achèvera par un décret de création de la Réserve naturelle nationale des Glénan.